



Fritz Glauser, Président

## Céréales panifiables: un engagement de la filière

La récolte de céréales panifiables 2015 touche à sa fin. Même s'il est trop tôt pour en tirer un bilan, rappelons que les conditions de récoltes ont été optimales: quasiment pas de grêle, pas besoin de sécher à la livraison, des bons poids à l'hectolitre, assez de temps pour les récoltes et pas de mycotoxines.

Après la récolte vient le temps de la commercialisation. Ici aussi, de bonnes bases sont fixées avec des prix indicatifs au même niveau que l'année dernière. Un signal fort, qui met en évidence l'engagement de tous les échelons de la filière en faveur de la production et de la transformation de céréales suisses.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir de tels prix indicatifs, car cela donne un niveau de prix général qu'il serait faux de sous-estimer, mais ce n'est que la première étape! Nous comptons maintenant sur l'engagement des acheteurs pour que les prix indicatifs soient tenus et que les producteurs aient également une partie de la plus-value. La FSPC va poursuivre son travail dans ce sens, afin que les producteurs s'y retrouvent financièrement.



Andrea Koch  
Directrice adjointe

## Pâtisseries importées dans les rayons: refuser l'offre!

Les consommateurs partent du principe que le pain et les produits de boulangerie sont fabriqués avec des céréales suisses et sont prêts à payer le prix correspondant. En réalité, les détaillants et la gastronomie importent toujours plus de ces produits. Cela nuit à l'écoulement des céréales et oléagineux suisses.

Dernièrement, dans un magasin «Aperto», j'ai demandé d'où provenaient les pâtisseries et le pain. Résultat: environ la moitié de l'assortiment de pain et pâtisseries est importée. Chez les grands distributeurs, l'assortiment est aussi fortement complété avec des produits de boulangerie importés. Dans la gastronomie, l'origine des marchandises réchauffées n'est généralement pas déclarée et les experts soupçonnent un fort pourcentage d'importation.

## Filière céréalière: des mesures en préparation

Swiss granum, dans un groupe de travail spécifique, s'occupe des importations de produits de boulangerie et de pâtons. Les premiers résultats sont attendus pour le mois de novembre. Mais tant que les consommateurs acceptent cette situation et consomment des produits d'importation, par manque de temps ou de connaissances, les détaillants et la gastronomie n'ont pas de raison de modifier leur offre. Pour cette raison, il est de notre responsabilité, en tant que consommateur, de demander l'origine des produits de boulangerie et des céréales, afin de renoncer volontairement aux produits importés. De cette manière, nous pourrions tous soutenir les efforts de la filière.



«Croissant pur beurre»: En plus du beurre français, de la farine de blé française.

## Comment influencer l'offre en tant que consommateur ?

- Contrôler l'origine des céréales et n'acheter que les produits de boulangerie provenant de Suisse
- Demander l'origine des produits de boulangerie dans les restaurants et les hôtels
- Déposer nos requêtes auprès des services à la clientèle
- Rendre attentifs nos connaissances à la problématique des importations de produits de boulangerie
- Eviter les produits avec la déclaration de provenance CH/EU
- Rédiger des courriers des lecteurs



Pierre-Yves Perrin,  
Directeur

## Colza 2016: Attributions et recours

Comme il reste encore 8'000t de colza non commercialisé en stock de la récolte 2014, la FSPC a dû réduire les attributions pour la récolte 2016 de la même quantité. Même si la récolte 2015 n'a pas battu de record, il faut partir du principe que les quantités en stock de la récolte 2014 ne pourront pas être liquidées cette année.

## Critères de réductions et recours

La FSPC a défini les critères de réduction pour attribuer de la manière la plus juste les quantités à disposition. Ainsi, les quantités étant restreintes, tous les producteurs ont subi une réduction de 10% des quantités inscrites. Pour certains producteurs, une réduction supplémentaire a été effectuée, pour diverses raisons (inscription tardive, quantités livrées nettement plus faibles que les quantités attribuées les dernières années, pas d'attribution pour les nouveaux producteurs).

Suite aux attributions, environ 450 recours ont été envoyés par les producteurs et traités par la commission de recours de la FSPC. La FSPC a accepté les recours lorsqu'il y a eu des dégâts de grêle, lorsque des événements particuliers ont fortement réduit les quantités livrées une année ou lorsqu'une exploitation a été reprise dans son entier. La FSPC n'a par contre pas pu accepter les recours concernant la réduction de 10%, les nouveaux producteurs, ainsi que les recours basés sur des raisons d'assolement, de situation économique des exploitations, des projets de qualité du paysage, de location de parcelles ou de contrat HOLL déjà signé. Rappelons que cette décision ne concerne que la récolte 2016; les attributions restent ouvertes pour la récolte 2017, selon la situation du marché.



## Défis: diminution des surfaces et concurrence étrangère

Sem Genini (TI) est membre du Comité depuis novembre 2014. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

« Les faibles prix des produits, la concurrence de l'étranger et les surfaces en diminution constituent de gros problèmes pour la filière céréalière, mais également pour les autres secteurs agricoles. En tant que représentant du Tessin au Comité de la FSPC, je souhaite m'engager pour ces défis en particulier, ainsi que pour une collaboration étroite et constructive. »

## Déclaration de l'huile de palme dès 2016: à nous de jouer!

Jusqu'à fin 2015, il est courant de déclarer les huiles végétales sans les détailler. Dès 2016, il existera une obligation de déclaration de l'huile de palme, ce qui nous permettra d'éviter les produits qui contiennent de l'huile de palme à la place de l'huile de colza suisse. C'est ainsi que nous soutiendrons les grandes cultures en Suisse!

